



demande renseignement suite accident de la route

Par **choups76**, le **17/11/2008** à **18:04**

bonjour,

en mai 2008 j'ai eu un accident de voiture (j'ai été fauché par un 38 t qui a grillé un stop).

suite à cet accident j'ai fait des radios puis ayant toujours des douleurs au niveau de la nuque, j'ai fait un scanner : sur le compte rendu de scanner il est noté pincement discal et trois protrusions discales tout cela au niveau des cervicales.

mon médecin m'a demandé de faire un irm (j'ai rdv le 8 décembre) pour savoir ce qu'il déciderait pour ces protrusions qui pour lui sont des hernies.

mon assurance m'a fait une avance de 200 euros pour l'indemnisation et m'a demandé de consulter un médecin "expert" que j'ai vu aujourd'hui pour lui je n'ai pas de hernies mais de l'arthrose qui datait d'avant l'accident.

il ne comprend pas que mon médecin traitant m'ait fait un arrêt de travail le 24 octobre dernier pour lui je peux très bien travaillé.

le problème est que suite à l'accident j'ai des fourmillements en permanence dans les deux et certains jours mes mains ne répondent pas et sont engourdis. comme je suis au chômage mon médecin a préféré me mettre en arrêt car l'ANPE ne comprend pas pourquoi j'ai refusé des offres (travail au rayon liquide dans une grandes surfaces, travail avec le port de charge lourde,...)

j'ai bien peur que son rapport d'expertise ne soit pas très réaliste et malheureusement mes moyens ne me permettent pas de prendre un avocat.

suite à mon arrêt de travail l'assedic ne me verse plus rien car il ne me considère plus en recherche d'emploi et la sécu ne m'a toujours rien versé depuis le 24 octobre

je ne sais pas quoi faire

si quelqu'un pouvait m'aider

Par **salut**, le **18/11/2008** à **17:23**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de l'expertise vous pouvez demander une contre expertise à votre charge et si celle si est contraire à la première un troisième médecin expert sera désigné en accord avec les deux parties vous et l'assureur pour que ce troisième médecin décide quel expertise semble convenir.

De toute façon c'est à vous de réunir le maximum de pièces pour prouver que vous avez toujours été en bonne santé et sans problèmes aux cervicales.

Bon courage!!!